



ACTUALITES COMMUNALES

Contactez votre Administration :



086/32.02.50 ou 086/32.21.22

@ administration@sommeleuze.be

Site : www.sommeleuze.be



Horaires : du lundi au samedi de 8h à 12h. Après-midi sur rendez-vous. Le jeudi : de 15h30 à 19h00 (hors vacances scolaires).

Nos services sont disponibles durant les heures d'ouverture des bureaux sans rendez-vous. Toutefois, nous ne pouvons que vous conseiller de nous contacter avant de vous présenter. Le collaborateur que vous souhaitez rencontrer pourrait être en réunion, en formation ou en télétravail et ne pas être disponible immédiatement. Pour éviter toute attente donc, nous vous conseillons de nous contacter par téléphone ou par mail avant de vous déplacer.



/ETAT CIVIL

MARIAGES

Pas de mariage ce mois-ci

Retrouvez les photos des mariés sur le site de la Commune (page d'accueil - Somme-Leuze en images).

DECES



-28/10/22 : Viviane Wagner âgée de 67 ans

-30/10/22 : Armand Gaspart âgée de 83 ans

-03/11/22 : André Jamagne âgé 67 ans

/CONSEIL COMMUNAL

**Prochaine séance (Conseil conjoint avec les conseillers de l'Action sociale),
le 19 décembre 2022 2022 à 20h00 à la Salle du Conseil.**

/CHAQUE MINUTE COMPTE !



Le Centre Médical Héliporté vient en aide aux habitants de la plus grande zone rouge de Belgique. Une zone rouge est une région dans laquelle on ne peut pas bénéficier de l'intervention d'un médecin urgentiste endéans les 15 minutes après l'appel au 112. Cette zone rouge étant située aux confins des provinces de Liège, Luxembourg et

Namur, c'est naturellement en son centre que la base du CMH s'est installée, dans le village de Bra-sur-Lienne dans l'entité de Lierneux.

Grâce à son Airbus D3 dédié spécifiquement au secours aux personnes, le CMH peut être considéré comme un accélérateur thérapeutique au sein de cette zone critique ; ce qui va réduire fortement le timing de prise en charge du patient. Cet hélicoptère, seul vecteur médical héliporté au sud de la Belgique, intervient aussi très régulièrement en dehors de cette zone rouge.

L'équipage du CMH, composé d'un pilote, d'un infirmier urgentiste et d'un médecin réanimateur, a la capacité de secourir toute personne en situation critique. Il peut lui prodiguer, au plus vite, les premiers gestes techniques avant de l'emmener vers l'hôpital le plus adapté à sa pathologie. L'hélicoptère et son équipement médical permettent un transfert optimal du patient sans les contraintes de la route. Son équipage, formé spécifiquement aux situations urgentes, garantit à chaque patient le même niveau de prise en charge en zone rurale qu'en zone urbaine. Le CMH est déclenché uniquement par la centrale 112, au même titre qu'un SMUR. Ce sont le délai d'intervention et la gravité de la situation qui imposent le choix du vecteur aérien.

L'utilité publique du CMH peut se justifier en grande partie par les quelques 1.200 interventions annuelles assurées par son équipage, avec une moyenne de 3 missions par jour.

Financement autonome

Bien que régulé par le 112, le CMH ne dispose d'aucune subvention fédérale. L'asbl CMH est donc contrainte de s'auto-financer pour assurer ses missions quotidiennes. Ce sont quelques 3,5 millions d'euros qu'il est nécessaire de trouver chaque année. Le CMH travaillant avant tout dans l'intérêt du patient, le coût des interventions est ramené au strict minimum. Dès lors, les ressources financières du CMH proviennent principalement de la solidarité citoyenne qui s'exprime au travers des affiliations ; ce sont près de 170.000 personnes ou familles qui soutiennent le projet au travers d'une cotisation annuelle. Le CMH peut aussi compter sur de nombreux dons, legs, subsides et autres soutiens financiers collectés par des associations pour compléter son budget.

Nous contacter ? info@c-m-h.be - 086 450 339 du lundi au vendredi de 09h à 15h. www.c-m-h.be

/APPELS À PRODUCTEURS



Dans le but de mettre en avant les producteurs locaux au moyen de panneaux d'identification personnalisés et d'un logo commun « **100% PRODUCTEURS LOCAUX** », la Commune a commencé à rencontrer certains producteurs. Conscients qu'il s'agit-là d'un secteur qui évolue à vive allure, nous aimerions lancer un appel aux nouveaux producteurs (qui n'auraient jamais été contactés par la Commune pour ce projet).

Vous êtes producteurs ? Vous désirez en savoir plus sur ce projet ? Vous désirez vous inscrire ? N'hésitez pas à nous contacter ! Attention : pas ouvert au monde de la restauration.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Julie Hautenaue au 086/32.09.03 ou via julie.hautenaue@sommeleuze.be

/LA CYBERCRIMINALITÉ

DES VOLS RÉELS DANS UN MONDE VIRTUEL

Comment se protéger des actes malveillants ?

- **Protégez votre moyen de communication** (smartphone, ordinateur, tablette...) avec un antivirus. Certains sont gratuits, d'autres payants ou parfois offerts avec un pack internet. Avant de payer, renseignez-vous !
- **Traitez les informations que vous recevez avec bon sens !**
 - o **Gains à un jeu de hasard.** Avez-vous joué ? Lorsque vous gagnez à un jeu de hasard, rendez-vous dans un point de vente ou sur le site de la loterie nationale BELGE
 - o **Héritage** - si vous deviez recevoir un héritage, cela se ferait via un notaire et non par mail.
 - o **Accusations.** Si la police devait vous joindre cela ne se ferait pas par mail, la police belge utilise l'adresse « @police.belgium.eu »
 - o **Un proche dans le besoin.** Vérifiez d'abord si vous parlez bien à la personne concernée en l'appelant sur son téléphone ou même en s'adressant physiquement à elle.
 - o **Problème avec un colis.** Si vous n'avez rien commandé, supprimez le mail. Si c'est le contraire, vérifiez sur le site du vendeur où en est la livraison.
 - o **Articles à un prix défiant toute concurrence.** Attention aux offres alléchantes, renseignez-vous sur le vendeur.
- **Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ni le code de de votre digipass**, même si vous pensez avoir à faire à une personne de confiance, ce sont vos codes et ils donnent accès à votre compte.
- **Vous recevez un message sur votre ordinateur pour vous signaler que celui-ci a été piraté ou qu'il y aurait un virus**, ne cliquez pas sur le lien. Redémarrez votre ordinateur et si le problème persiste, contactez un spécialiste.
- **Vous vendez un article** et l'acheteur vous propose de passer par une société de livraison, arrêtez la vente, bloquez l'acheteur et signalez-le.

Que faire si je suis victime d'une arnaque ?

- Appelez immédiatement **CARD STOP** au **078 170 170 (24h/24h – 7j/7j)** pour bloquer les cartes.
- Appelez votre banque dès que possible pour bloquer les paiements.

Informations et contacts :

- www.safeonweb.be , site dédié à la sécurité et à la prévention.
- suspect@safeonweb.be , adresse mail où transmettre les mails suspects.
- Caroline.andre@police.belgium.eu ou **083/687.300**, **Caroline André** conseillère en prévention vol pour la Zone de Police Condroz-Famenne.

/L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Pour quelles activités ? Accueil extra-scolaire pour les écoles de la Commune de Somme-Leuze ou nettoyage pour des ASBL

Pour qui ? Vous êtes demandeur d'emploi inoccupé (chômage complet) depuis plus d'un an ou 6 mois si vous avez plus de 45 ans ou bénéficiaire du RIS.

Les conditions : 4,10€ par heure jusque 287€ par mois en plus de votre allocation de chômage ou RIS

Nous contacter : **ALE - Rue du Centre 1, 5377 BAILLONVILLE/ Tel : 0493/48.48.46 ou 086/32.09.05/ aledesommeleuze@gmail.com**

Permanences : sur rendez-vous uniquement au 0493/48.48.46



Agence Locale
pour l'Emploi

/FEUX D'ARTIFICES - RAPPEL

A l'approche des fêtes de fin d'année, nous souhaiterions, comme chaque année, attirer votre attention sur les mesures de sécurité à prendre concernant les feux d'artifices, qu'ils soient organisés à titre privé, dans le contexte associatif ou dans toute autre circonstance.

En effet, **on ne s'improvise pas artificier** et des mesures de précaution sont à prendre de manière à éviter tout incident ou tout accident éventuellement grave et pour que la fête en reste bien une.

Il est également important que nous soyons au courant des tirs organisés afin de pouvoir coordonner les patrouilles des services de police. C'est pourquoi toute personne désireuse d'organiser un feu d'artifices doit avertir l'Administration communale (**Mme Anne Vanden Broeck, 086/320.256, anne.vandenbroeck@sommeleuze.be**).

Enfin, ces moments magiques pour les jeunes et les moins jeunes sont un **cauchemar pour les animaux**. Les détonations soudaines et violentes provoquent un véritable traumatisme pour nos amis à quatre pattes. Chaque année, durant les nuits de réveillons, des animaux prennent la fuite et disparaissent paniqués. Pour les oiseaux et les animaux en prairie, c'est également une source de danger. Certains sont blessés et parfois pire, ils en meurent. Nous vous rappelons donc qu'**il ne peut y avoir de feux d'artifices tirés à proximité de prairies ou d'espaces où se trouvent des animaux** (bétail, chevaux, moutons, ...) et par esprit de convivialité, nous vous invitons à **prévenir vos voisins** afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions afin de tranquilliser leurs animaux.



CULTURE



/A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES...

Une borne étonnante... à Somal.

Il existe différents types de bornes : des bornes militaires (principalement dans la Rome Antique), des bornes kilométriques (encore visibles le long de nos routes actuellement), des bornes commémoratives (comme celles formant la « Voie de la Liberté » en province de Luxembourg commémorant la libération de nos régions à la fin de la Seconde Guerre mondiale) et aussi des bornes géographiques signalant la limite d'un territoire (communal, régional...). Généralement, ce dernier type de borne est constitué d'un monolithe, c'est-à-dire d'un élément taillé dans un seul bloc de pierre. Il en est une toute particulière sur notre territoire communal, plus précisément à Somal.

Cette borne en pierre d'une hauteur de 50 centimètres et de forme rectangulaire est placée à l'ombre d'un majestueux et vénérable frêne classé parmi les arbres et haies remarquables de Wallonie (AHREM). Elle se situe au carrefour des Rue de Somal, Rue Vieille-Leuze et Rue Moressée (à l'angle de ces deux derniers chemins). Sur cette modeste borne ont été gravées quatre lettres encore bien visibles, une sur chaque face : **M** sur la face nord, **S** sur la face est, **H** sur la face sud et **B** sur la face ouest. À quoi correspondent ces lettres ?

Cette borne se situe exactement à la limite de quatre anciennes communes : **Maffe** (dont le hameau de Somal faisait partie avant d'être rattaché à Somme-Leuze le 1^{er} janvier 1977), **Somme-Leuze**, **Heure** et **Barvaux-Condroz**. La limite de ces quatre villages formait donc un « **quadripoint** » assez exceptionnel à l'emplacement de la borne. Nous pouvons donc dire avec un brin d'imagination qu'il était possible pour les bourgmestres de ces quatre villages de jouer une partie de belote sans quitter le territoire de leur commune !

Depuis 1977, avec la fusion des communes et les modifications territoriales en découlant, cette borne n'est plus qu'un « **tripoint** » entre les limites des sections de Somme-Leuze, Heure et Barvaux-Condroz.

Voici un exemple de **patrimoine local** pas toujours connu de tous... Lors d'un passage ou d'une promenade dans ce joli coin de notre Commune, n'hésitez pas à y jeter un coup d'œil.

Kévin Laffut, pour le Cercle Historique (kevin.laffut@gmail.com)

Si l'histoire de nos villages vous intéresse, n'hésitez pas à consulter la page historique sur le site <http://www.sommeleuze.be/loisirs/culture/cercle-historique-de-somme-leuze/evenement>, et à vous adresser à carpentierjessica@hotmail.be, Echevine à la Culture.

/BIBLIOTHEQUE DE SOMME-LEUZE ET NOISEUX

Nouvelles acquisitions pour la bibliothèque de Somme-Leuze

Rue du Tilleul, 1 : les mardis de 15h à 17h. Responsable : Dominique Adnet / 0479/406568-domiadnet@live.be. **Fermeture les 2 et 3 janvier 2023**

Jeunesse

-La cabane à 39 étages T 3	-Et si ?
-Cupcake Girls	-Tiguidanké
-La liste de Sami	-Dans la forêt
-La maîtresse donne trop de devoirs	-Porculus
-Les chevaux et les poneys, L'imagerie	-Chatchat, le chat du chien
-La cabane à 52 étages T4	-Au revoir, maison...
-Journal d'une peste	-Un loup sort dans la nuit
-Julie, déléguée de classe	-Mes vacances chez Mamie
-Fous de Foot !	-Pikkeli Mimou
-Les chevaux, La grande imagerie	-Tigre

Adultes

Brigitte Giraud : Vivre vite. Prix Goncourt 2022.
Elisabeth Jane Howard : La saga des Cazalet Tome V : La fin d'une ère.
Harlan Coben : Identités croisées.
Mélissa Da Costa : La doublure.
Virginie Grimaldi : Il nous restera ça.
Danielle Steel : Scrupules.
Jojo Moyes : Le vent nous portera, poche.
Lucinda Riley : Les sept sœurs : Tome 7 : La soeur disparue, poche.

Nouvelles acquisitions pour la bibliothèque de Noisieux

Rue des Chasseurs Ardennais 16 : les lundis de 13h30 à 17h30 (de 14h30 à 16h30 pendant les congés scolaires). Dominique Adnet-0479/406568- domiadnet@live.be. **Fermeture les 2 et 3 janvier.**

Jeunesse

-Cupcake Girls : Tome 6	-Les influenceuses : Tome 1 La soirée des 10
-Mamie Gangster	-La cabane à 13 étages : Tome 1
-Le bonheur n'attend pas	-Chien pourri à la ferme
-Je t'aimerai toujours quoi qu'il arrive	-A la vie à la mort
-Le loup qui rêvait d'océan	-Les chiens pirates : Adieu côtelettes
-Oscar et Carrosse à la fête foraine	-Mortelle Adèle : Tome 10 : Choubidoulove
-Les enfants de la résistance : Tome 1	-La grande imagerie : T rex-La grande imagerie : Sport automobile
-Les Géants : Tome 1	Albums :
-Les Diables Rouges au Qatar : Portrait	-Mon pantalon a disparu
-Conebidouille : Tome 1	-Et si ?
-Chatchat le chat du chien	-Tiguidanké
-Au revoir, maison...	-Dans la forêt
-Un loup sort dans la nuit	-Mes vacances chez Mamie
-Porculus	-Tigre
-Pikkeli Mimou	-Simon cherche une activité

Adultes

Julien Sandre I : Merci, Grazie, Thank you	Guillome Musso : Angélique
Mélissa Da Costa : Les douleurs fantômes	Marry Higgins Clark : A la vie, à la mort, poche
Christian Signol : Là où vivent les hommes	Jojo moyes : Le bonheur n'attend pas, poche
Danielle Steel : Sans retour	

/D'UN CONTINENT A L'AUTRE, LES MARIONNETTES S'EXPOSENT

Voilà une exposition qui emmènera les visiteurs en voyage, lors d'un véritable tour du monde des marionnettes ! Y seront présentées des pièces en provenance d'Australie, de France, d'Angleterre, du Brésil, du Mali, d'Indonésie, de Chine, d'Inde, d'Allemagne, de Belgique...

L'exposition se veut attrayante pour toute la famille et pour les écoles. Une scénographie originale, des maquettes et des décors qui dévoilent les trucs et ficelles d'un monde surprenant d'inventivité et de créativité, mais aussi des techniques de jeu et de construction étonnantes ainsi qu'un large éventail de marionnettes à fils, à gaine, à tringles, à tiges, marottes, marionnettes d'eau, figurines d'ombres sont à découvrir...

Une collection de la Province de Namur, gérée par le Théâtre des Zygomars
Exposition orchestrée par le Centre culturel de Dinant

Du 14 | 01 au 26 | 02 | 2023 / Du lundi au vendredi : 8h30 > 12h00 et 13h00 > 17h00 / Samedi, dimanche et jours fériés : 13h30 > 17h00 / Gratuit - Visite libre - Centre culturel de Dinant / Rue Grande 37 à 5500 Dinant / 082/21.39.39 / www.ccdinant.be



Le 28 | 01 : journée intergénérationnelle (grands)parents/(petits-)enfants avec visite de l'expo et atelier de silhouettes d'ombre

/NOEL AU THEATRE 2022



INITIE PAR LA MAISON DE LA CULTURE FAMENNE ARDENNE

La Commune de Somme-Leuze, l'asbl Passeur de Culture de Somme-Leuze, vous invitent à découvrir le spectacle programmé à Noiseux :

Le jeudi 5 janvier 2023/15H00/Salle communale de Noiseux.

"Sur le chemin, j'ai ramassé des cailloux", Collectif Les Alices, Dès 4 ans.
Prix de l'Enfance de la Ministre de la Culture et coup de cœur de la presse aux Rencontres de Huy 2021.

En partenariat avec le Centre Culturel de Dinant et la Ligue des familles.

INFOS SUR LE PROGRAMME ET INSCRIPTIONS VIA www.culturama.click ou au 084/312 73 86.





ENVIRONNEMENT



/LA PROPRETÉ PUBLIQUE

LES DÉCHETS SAUVAGES ET DÉPÔTS CLANDESTINS

On entend souvent parler de déchets sauvages et de dépôts clandestins mais que signifient ces termes exactement ?

On appelle "*déchet sauvage*" tous types de "petits" détritrus/résidus "jetés" ou "laissés tomber par inadvertance" sur la voie publique : emballages de nourriture ou de boisson, chewing-gums, mégots, de trognons de pomme, etc. On parle de "*dépôt clandestin*" lorsqu'une personne se débarrasse de ses ordures intentionnellement dans le but d'éviter de payer une taxe ou de passer au parc à conteneurs (recyparcs).

INCINÉRATIONS SAUVAGES

Incinérer des déchets en plein air est strictement interdit.

Vous pouvez, sous certaines conditions, brûler les déchets végétaux dans le jardin. Vous devez alors respecter une distance d'au moins 100 m par rapport aux maisons. Il est interdit en Wallonie de brûler des déchets ménagers.

UN DÉPÔT SAUVAGE AUX PIEDS DES BULLES À VERRE ? ATTENTION À L'AMENDE !

Pourtant bien intégrées dans notre cadre de vie, les bulles à verre ne sont pas synonymes de propreté : chaque année, les agents du BEP ramassent plus de 300 tonnes de déchets sauvages à leurs pieds soit 500 KG par jour. Ce travail représente un coût d'environ 270.000 euros supporté par la collectivité !

UNE AMENDE DE PLUSIEURS CENTAINES D'EUROS

Pris en flagrant délit d'abandon de vos sacs poubelles, déchets, encombrants, sacs plastiques ou boîtes en carton aux pieds des bulles ou dans la Nature, vous risquez de recevoir **une amende de plusieurs centaines d'euros**. Et cela vaut aussi pour les graffitis, tags ou autres dégradations en tous genres.

/LES GOBELETS EN PLASTIQUE JETABLES : INTERDITS



L'utilisation des gobelets en plastique jetables **est interdite depuis le 1 janvier 2021 pour toutes les manifestations organisées dans la Commune**. L'Administration communale propose donc depuis cette date 7500 gobelets réutilisables **à prêter gratuitement** pour vos évènements (sous réserve d'acceptation du Collège) et cela dans le but d'offrir une alternative écologique.

La demande de prêt doit être introduite via un formulaire (www.sommeleuze.be) **au plus tard 30 jours avant la manifestation** au Service Environnement de la Commune. Les gobelets doivent être rendus 3-5 jours après la manifestation, nettoyés par une société de nettoyage agréée.

Les modalités ainsi que tous les documents à consulter et à remplir sont disponibles sur : www.sommeleuze.be

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Environnement : Julie Hautenauve, 086/32.02.55 ou via julie.hautenauve@sommeleuze.be





NATURE



/COMMENT PLANTER ?

Vous vous êtes présentés à notre distribution des arbres mais vous ne savez pas comment optimiser la plantation des arbres que vous avez reçus ? Voici quelques conseils :

PRINCIPE DE BASE

1. PRALINEZ

Trempez les racines des arbustes dans un mélange constitué de : 1/3 de terre émietlée + 1/3 bouse de vache (ou compost à maturité) + 1/3 d'eau

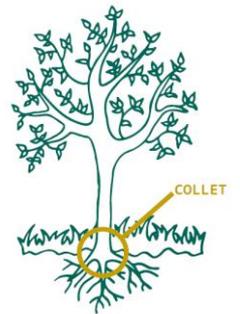
2. PRÉPAREZ LE TROU

- Largeur : 3 à 4 fois le diamètre du système racinaire
- Profondeur : jusqu'au collet
- Laissez quelques cm de terre meuble au fond du trou

3. PLANTEZ

Couvrez les racines de terre et tassez-la légèrement

4. ARROSEZ !

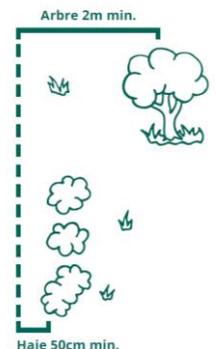


ASTUCES POUR NE PAS SE PLANTER

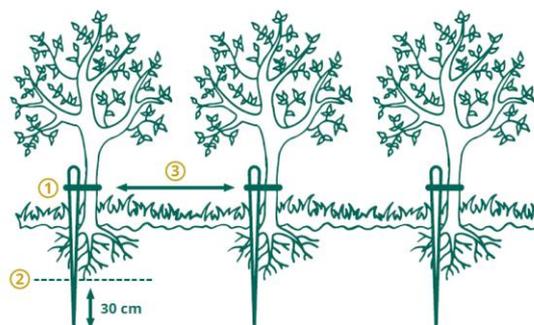
JE PROTÈGE MES PLANTS : Gare au gibier, au bétail, aux rongeurs ! Utilisez une gaine, de la laine de mouton, du treillis à poule autour du tronc...en fonction du ravageur potentiel.

JE PAILLE MES PLANTS : Maintenez l'humidité, limitez la compétition, facilitez l'entretien. Ajoutez des feuilles mortes, copeaux de bois, cartons, textiles... au pied des plantations !

JE PLANTE DANS LES RÈGLES : Pour planter près de la limite de propriété, on respecte une distance minimale par rapport à la mitoyenneté de 50 cm minimum pour une haie (1,80 m de haut maximum) et de 2 m minimum de la limite mitoyenne pour les arbres de plus de 2 m de haut.



PLANTER DES ARBRES À HAUT JET



① Placez le tuteur du côté des vents dominants

② Enfoncez un tuteur +/- 30 cm sous les racines

③ 6 à 10 mètres entre chaque arbre

PLANTER UNE HAIE

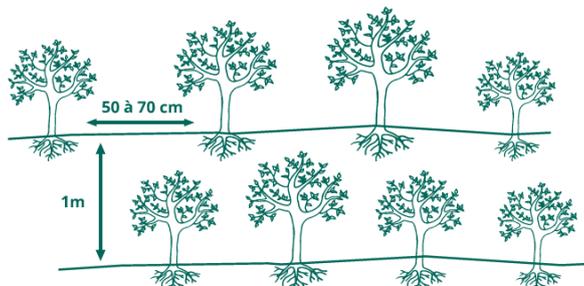
Mélangez les essences pour un patchwork d'habitats, de nourriture et de couleurs.

MAINTENEZ CERTAINES DISTANCES

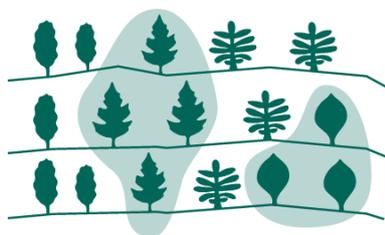
HAIE À UN SEUL RANG



HAIE À PLUSIEURS RANGS



REGROUPEZ LES ESSENCES PAR GROUPE DE 4 À 5 INDIVIDUS.



/INITIATION À LA PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

Atelier destiné aux citoyen(ne)s et agriculteur(ric)e(s)



GAL
CONDROZ
FAMENNE

Vous souhaitez planter un verger ou quelques arbres fruitiers ? Vous souhaitez connaître les bons gestes qui font la différence ?

Le GAL Condroz-Famenne organise un atelier d'initiation à la plantation.

L'atelier apportera les éléments théoriques et pratiques nécessaires à la plantation :

- Préparation à la plantation,
- Distances de plantation en fonction des objectifs,
- Quand et comment planter dans les règles de l'art ?
- Choix du terrain en fonction du sol, du climat, des exigences des espèces,
- Démonstration de pose de protections contre les rongeurs (lièvres et campagnols), le gros gibier et les différents types de bétail,
- Quelle fertilisation apporter ?

Formateur : Cédric Guillaume, arboriculteur fruitier, formateur Diversifruits

Dates et lieux : Dimanche 11 décembre, de 13h à 17h, à Hamois /Evènement gratuit

Renseignements et inscriptions obligatoires : <https://forms.gle/7rnGCva5RMwiUgMt6> ou audrey@condroz-famenne.be ou 0485/28 37 56

Priorité sera donnée aux habitant(e)s des communes du territoire du GAL (Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze)

En cas de météo défavorable à la taille, l'atelier sera reporté ou annulé.



CPAS



/MAISON DES AÎNÉS « NOS MOHON »

AGENDA DES ACTIVITÉS DE DECEMBRE 2022

Jeudi 01/12	<ul style="list-style-type: none"> • « Marchons pour notre forme » ! Départ de la maison des aînés à 14h (Julien) 🍷 • Jeux de cartes, jeux de société et discussions
Lundi 05/12	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux de cartes ♥♣♦♠ - belote, rami, couillon • Goûter de Saint-Nicolas
Jeudi 08/12	<ul style="list-style-type: none"> • « Marchons pour notre forme » ! Départ de la maison des aînés à 14h (Julien) 🍷 • Jeux de cartes, jeux de société et discussions
Lundi 12/12	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux de cartes ♥♣♦♠ - belote, rami, couillon
Jeudi 15/12	<ul style="list-style-type: none"> • « Marchons pour notre forme » ! Départ de la maison des aînés à 14h (Julien) 🍷 • Jeux de cartes, jeux de société et discussions
Lundi 19/12	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux de cartes ♥♣♦♠ - belote, rami, couillon
Jeudi 22/12	<ul style="list-style-type: none"> • Goûter de Noël 🎄
• Les activités seront suspendues du 26 décembre 2022 au 1^{er} janvier 2023.	

Sauf précisions données dans le calendrier, la maison des aînés vous accueille de 14h00 à 17h00, dans la salle *Les Rabottis*, sise rue du Centre, 1a, 5377 Baillonville.

⚠ Les activités extérieures peuvent être modifiées en fonction de la météo !

Les animateurs bénévoles : Marie-Antoinette (0486/12.25.05), Julien (0474/63.12.46)

Pour toute information, joindre le C.P.A.S. de Somme-Leuze : Mme Isabelle TAMINIAUX (tél.086/32.31.73), anne-catherine.lebouffe@cpas-somme-leuze.be



/C.P.A.S. – PERMANENCES AVIQ

Pour qui ?	Les personnes en situation de handicap.
Pour quoi ?	<ul style="list-style-type: none"> Aides pour l'accompagnement à domicile. Aides pour l'équipement du logement. Aides pour l'insertion professionnelle. Accompagnement pour l'introduction d'une demande d'aide. Répondre aux questions en rapport avec le handicap.
Quand ?	Le 3 ^{ème} mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00. À partir de janvier 2023.
Où ?	C.P.A.S. de Somme-Leuze Rue du Centre 2, 5377 Baillonville.
Comment ?	Prise de rendez-vous obligatoire auprès du C.P.A.S. Tél. 086/32.31.73 – acl@cpas-sommeleuze.be



Un partenariat entre
le C.P.A.S. de Somme-Leuze et



/ENERGIE | RÉCAPITULATIF DES AIDES & PRIMES

Informations valables à partir du 30/10/2022 | mise à jour du 09/11/2022)

D'autres mesures ont été annoncées, mais ce tableau ne reprend que les dispositifs pour lesquels existe un texte légal ou réglementaire.

Baisse temporaire de la TVA à 6% sur l'électricité et le gaz distribué par canalisations jusqu'au 31/03/2023.	➔ Fournisseur d'énergie (automatique)
Prime forfaitaire électricité & gaz distribué par canalisations – Réduction de 122,00 € pour l'électricité (anciennement 61,00 € pour 11/2022 et 61,00 € pour 12/2022) – Réduction de 270,00 € pour le gaz distribué par canalisations (anciennement 135,00 € pour 11/2022 et 135,00 € pour 12/2022). – Sous certaines conditions.	➔ Fournisseur d'énergie (automatique)
Extension du tarif social pour l'électricité et le gaz distribué par canalisations pour les personnes bénéficiant du statut BIM jusqu'au 31/03/2023.	➔ Fournisseur d'énergie (automatique sauf régularisation de cas particuliers)
Prime forfaitaire de 300,00 € (anciennement 225,00 €) pour les ménages se chauffant au gasoil ou au propane en vrac avec une livraison entre le 15/11/2021 et le 31/03/2023. La demande peut être introduite jusqu'au 30/04/2023.	➔ À demander au SPF Économie https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-lenergie/mesures-gouvernementales-et/octroi-dune-allocation-de-300 Tél. 0800/120 33
Allocation chauffage (Fonds social mazout) pour les ménages se chauffant au gasoil en vrac ou à la pompe, pétrole lampant ou propane en vrac, selon certaines catégories de revenus.	➔ À demander au CPAS Madame GODU, tél.086/32.31.73 isabelle.godu@cpas-sommeleuze.be ➔ Informations : https://fondschauffage.be/index.php/min_a ou 0800/90 929
Tarif social conjoncturel : selon certaines conditions ou sur base d'une enquête sociale. La demande doit être introduite pour le 31/08/2023.	➔ À demander au CPAS Madame GODU, tél.086/32.31.73 isabelle.godu@cpas-sommeleuze.be
Interventions financières liées aux factures d'énergie ou d'eau (Fonds gaz et électricité, Fonds social de l'eau, Fonds des améliorations techniques) sous certaines conditions et octroyées sur base d'une enquête sociale.	➔ À demander au CPAS Service social, tél.086/32.31.73 social@cpas-sommeleuze.be tél : 086/32 31 73



LOISIRS

/LES COUCOUS D'SOMME

Agenda des activités de décembre 2022

Jeudi	1 déc.	- Café de tricot – 14h – 17h
Lundi	5 déc.	- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h - Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km)
Mercredi	7 déc.	- Gymnastique douce – 10h – 11.30h
Lundi	12 déc.	- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h - Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km)
Mercredi	14 déc.	- Gymnastique douce – 10h – 11.30h
Jeudi	15 déc.	- Café de tricot – 14h – 17h
Lundi	19 déc.	- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h - Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km)
Mercredi	21 déc.	- Gymnastique douce – 10h – 11.30h
Lundi	26 déc.	- Lendemain de Noël – Pas d'activités
Mercredi	28 déc.	- Gymnastique douce – 10h – 11.30h
Jeudi	29 déc.	- Café de tricot – 14h – 17h

Informations :

- Pétanque : les jeudis de 14h à 17h (si plus de 15°C et pas de pluie) : Luc – 0474 81 33 71
- Jeux de cartes/de société : Marie – 0495 90 57 96
- Petite marche et café de tricot : Gerda – 0486 61 46 44
- Grande marche : Marc – 0475 82 75 85
- Gymnastique douce : Cécile – 0478 23 82 75

/JE VIBRE POUR MA FORME

Un rendez-vous pour augmenter son énergie et renforcer sa connexion au présent.
Avec les sons du piano pour la détente et la relaxation,
Les tambours, les bols et la voix pour harmoniser et dynamiser le corps et le moral.

Découverte, simplicité, partages ludiques ... Bienvenue à tous et à toutes de 15 à 99 ans.

Le MARDI de 10h à 11h30 - première séance gratuite le 29 novembre 2022. Atelier hebdomadaire - 8 €/personne.

Avec Oreia, artiste du vivant à l'Espace Vibration Joie, rue du Long Bâti, 46 à Somme-Leuze

Renseignements et inscriptions : Oreia-Dominique 0496 99 31 06 – info@vibrationjoie.com

/TEA TIME

Table de conversation en anglais : Que vous soyez débutant ou habitué à parler anglais, que vous soyez capable de dire juste "hello et goodbye" ou beaucoup plus, venez vous améliorer autour de la table à votre rythme ! **Renseignements : david.gorey@skynet.be ou 0478/88.79.29**

/NOËL AU ROYAL SYNDICAT D'INITIATIVE

SAMEDI 17 DECEMBRE DE 14H à 20h : RENCONTRE AVEC LE PERE NOËL

Le temps d'une après-midi, le Père Noël fait une halte dans sa longue tournée pour se poser dans son chalet et rencontrer tous les enfants.

Bonbons et jus de pommes offerts aux enfants. Dégustation de vin chaud pour les parents. Dans la grange du Père Noël, bar, assiettes apéritives et bar à huîtres (assiettes d'huîtres sur réservation au 086/32 25 67). Animation musicale !

Adresse : Grange du Père Noël (rue de Sinsin, 1 – 5377 HEURE, en face de l'église)

DIMANCHE 25 DECEMBRE dès 19h : BALADE APERITIVE DE NOËL à HEURE

Le **Royal Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze** vous attend le **dimanche 25 décembre dès 19h** pour fêter Noël ensemble.

Au départ de la grange du Père Noël (rue de Sinsin, 1 – 5377 HEURE), sillonnez les +/- 3 km de promenade qui mèneront vos papilles de la mise en bouche au dessert en passant par différents délices. Après la balade, un bar et un chapiteau chauffés vous sont proposés afin de terminer la soirée ensemble.

Inscriptions avant le 19 décembre via le site billetweb.fr/baladenoel : adulte →17 € / enfant →10 €



D'autres informations sont disponibles au bureau du RSI, sur le site de la Commune et sur Facebook.

Pour plus d'information : Royal Syndicat d'Initiative de Somme-Leuze / Rue de l'Église 4 5377 HEURE / 086/32.25.67 – si.somme-leuze@belgacom.net

/CHOUCROUTE DE L'AN NEUF

"L'ASBL « les trois filleuls » organise sa traditionnelle choucroute de l'an neuf.

Quand ? Le dimanche 08 janvier 2023 à partir de 12h ;

Où ? A la salle de village de Bonsin – Chardeneux / [Route d'Ocquier 8A à 5377 Bonsin]

Prix pour une portion de choucroute (accompagnée de viande et de purée de pomme de terre) + l'apéro et le café : 16€/ personne.

Pour les enfants ou pour les personnes ne souhaitant pas avoir de choucroute, possibilité d'avoir des boulettes sauce tomate : Prix 8€/ enfant, 12€/ adulte.

Paiement à effectuer sur le compte de l'ASBL : BE43 7320 5324 8001 en mentionnant le nom et le nombre de personne ou en cash le jour de l'événement.

Réservation : DAVIN Jean-François : 0479/56.76.89

ATTENTION Clôture des réservations le lundi 02 janvier 2023.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux."



INFORMATIONS GENERALES

/CAMPAGNE D'ILES DE PAIX



Semons l'envie d'agir.

Le grand mouvement citoyen d'Iles de Paix se mobilisera les 13, 14 et 15 janvier prochains. Ensemble, faisons bouger les choses et soutenons le droit à l'alimentation ! Nos destins sont connectés !

Aujourd'hui, plus que jamais, notre action collective est indispensable. Alors que manger à sa faim est un droit, une personne sur neuf dans le monde souffre toujours de la faim. Une érosion sans précédent de la biodiversité est en cours et des changements climatiques aux conséquences humaines importantes, surtout dans les pays du Sud, sont annoncés. C'est dans ce contexte que nous travaillons avec des milliers de familles paysannes d'Afrique et d'Amérique latine afin de construire, avec elles, une agriculture plus durable, plus juste et plus résiliente.

Un changement s'impose. Soutenez Iles de Paix et le droit à l'alimentation !

Vivre de sa terre est une force. Iles de Paix agit pour faire respecter les droits des agriculteurs et le droit à l'alimentation, partout dans le monde. L'argent récolté au cours de cette 53e campagne financera de nombreux projets d'agriculture familiale au Bénin, au Burkina Faso, en Ouganda, au Pérou et en Tanzanie. En Belgique, 22 000 élèves de l'école primaire et secondaire seront en parallèle sensibilisés à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

Vous souhaitez participer à cette campagne ?

- Soutenez nos bénévoles les 13, 14 et 15 janvier 2023
- Faites un don sur www.ilesdepaix.org ou via BE97 0000 0000 494
- Devenez bénévole sur www.ilesdepaix.org ou au 085/23.02.54.

Rejoignez le mouvement !



AGENDA



/PARUTIONS DU BULLETIN COMMUNAL

Les personnes qui demandent à insérer un article dans cette brochure sont invitées à respecter la date de remise des documents reprise dans le tableau ci-dessous :

DATE ULTIME POUR COMMUNIQUER LES INFOS	DATE DE PARUTION
Le 12 décembre	Les 28 et 29 décembre
Le 9 janvier 2023	Les 25 et 26 janvier
Le 6 février 2023	Les 22 et 23 février
Le 13 mars 2023	Les 29 et 30 mars
Le vendredi 7 avril 2023	Les 26 et 27 avril
Le 15 mai 2023	Le 1er et 2 juin
Le 12 juin 2023	Les 28 et 29 juin
Le 10 juillet 2023	Les 26 et 27 juillet.

Attention : dans ce mensuel, l'espace disponible est limité, c'est pourquoi nous pourrions réduire et modifier certains de vos articles.

/COLLECTES DE DECEMBRE



- **Papiers et cartons** : 22 ;
 - **Déchets ménagers** : 5, 12, 19, 26 ;
 - **Sacs bleus PMC** : 13, 27 ;
 - **Encombrants** : la collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/26.04.00. Infos : www.laressourcerie.be (BEP).
- Vous pouvez également consulter le calendrier des collectes sur :**
<http://www.sommeleuze.be/vie-communale/services-communaux/nature-et-environnement/tout-sur-vos-dechets/ramassages-a-somme-leuze>
ou sur www.bep-environnement.be

!!! Nous vous rappelons qu'en cas de **réclamation relative à la collecte des déchets**, le Bureau Economique de la Province a mis en place un système en ligne, sur le site **www.bep-environnement.be** (onglet réclamation), qui vous permet d'introduire vous-même votre réclamation auprès des responsables du service collecte. Ceux-ci vous répondront rapidement, chercheront une explication et une solution à votre problème et vous feront également part du suivi qui sera apporté à votre plainte.



Pour plus d'infos sur les dates de collectes, vous pouvez également télécharger l'appli Recycle !